

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ JUIN à 14 h 00, le
Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_054_BC_11
Renouvellement de l'adhésion à
l'Association Intercommunalités de
France (anciennement ADCF)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier
HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Daniel
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Philippe LUCAS

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
30 mai 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M.
Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

AFFAIRE N°2023_054_BC_11 : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE (ANCIENNEMENT ADCF)

Le Président de séance expose :

Intercommunalités de France est une association de collectivités locales, force de propositions sur le fonctionnement des institutions territoriales et l'avenir de la décentralisation.

Intercommunalités de France assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Régulièrement consultée par le Gouvernement et le Parlement, l'association est devenue un interlocuteur de référence des pouvoirs publics.

Au sein des instances nationales de Intercommunalités de France, des commissions permanentes sont régulièrement réunies pour préparer et élaborer des propositions sur toute réforme concernant le fonctionnement, les ressources ou les compétences de l'intercommunalité.

Les principales missions de l'association :

- représenter les intercommunalités de France, dans leur diversité, auprès des pouvoirs publics nationaux,
- développer des expertises spécifiques au service de ses adhérents,
- offrir des cadres d'échange aux décideurs intercommunaux tant au niveau national qu'à l'échelle régionale,
- contribuer aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées.

Ses adhérents représentent plus de 80 % de la population française. Ils comprennent des communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, et établissements publics territoriaux (EPT) du Grand Paris.

La cotisation annuelle des communautés qui adhèrent à Intercommunalités de France (anciennement ADCF) est établie à 11 centimes d'euros par habitant. Ainsi pour l'année 2023, la cotisation basée sur le chiffre de la population légale INSEE de 2020 étant supérieur à la cotisation plafond fixée par Intercommunalités, le TCO se voit appliquer la cotisation maximum de 10 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le renouvellement de l'adhésion à Intercommunalités de France,**
- **AUTORISER le règlement de la cotisation d'adhésion forfaitaire annuelle à hauteur de 10 000 €,**
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président